



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### DOCTORAT EN INFORMATIQUE ET SCIENCES DU NUMÉRIQUE

# MODALITES ET CONDITIONS DE CANDIDATURE

ANNEE ACADEMIQUE 2019 - 2020

#### Conditions de candidature

Conformément à l'arrêté **n° 250 MESRS/DGES du 13 Décembre 2011** portant organisation du Doctorat dans l'Enseignement Supérieur en République de Côte d'Ivoire pour s'inscrire en première année de Doctorat à l'École Doctorale de l'UVCI, les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Master de recherche ou de tout autre diplôme jugé équivalent ou encore avoir suivi des études dans un parcours établissant les compétences et l'aptitude à la recherche ;
- obtenir l'accord d'un Directeur de thèse habilité à diriger des recherches et celui du Directeur de l'unité de recherche dans laquelle la préparation de la thèse est envisagée ;
- fournir une note conceptuelle (maximum 2 pages) de la thèse (titre, problématique, objectifs, méthodologie, quelques résultats attendus, intérêts scientifiques et sociaux) visé par le directeur de thèse ou les co-directeurs ;
- justifier d'un financement/bourse ou de moyens propres jugés suffisants pour la conduite des travaux projetés (des possibilités de financement peuvent être proposées par l'École Doctorale dans la mesure des disponibilités) ;
- avoir des compétences informatiques et linguistiques suffisantes en français ou en anglais.

**N.B. Les candidats titulaires de diplôme étranger doivent demander des équivalences auprès des services compétents du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire.**

## Dépôt de dossiers de candidature

Le dossier de candidature est soumis en ligne et comporte les étapes suivantes :

1- Constituer les documents ci-dessous à joindre au dossier ;

*N.B. Les documents doivent être numérisés et joints au formulaire de demande d'inscription en thèse. Les documents physiques photographiés joints au dossier feront l'objet de rejet.*

1-1- Diplômes obtenus depuis le BAC ;

1-2- Relevé de notes du dernier diplôme ;

1-3- Page de garde du mémoire de fin d'étude ;

1-4- Résumé du mémoire ;

1-5- Lettre de motivation ;

1-6- Curriculum vitae ;

1-7- Extrait d'acte de naissance ;

1-8- Pièce d'identité ;

1-9- Deux lettres de recommandations ;

1-10- Pièces justificatives de financement de la thèse s'il y a lieu ou attestation de prise en charge. Cette fiche est à renseigner et à légaliser. Veuillez télécharger cette fiche via le lien suivant : [scolarite.uvci.edu.ci/assets/courrier/financement\\_doctorat.pdf](http://scolarite.uvci.edu.ci/assets/courrier/financement_doctorat.pdf) ;

1-11- Photo d'identité ;

1-12- Pour tout autre diplôme autre que le Master 2 de recherche, le candidat doit fournir un document attestant qu'il a mené ou continue de mener des activités de recherche (publication, communication, membre d'une équipe de recherche, etc.).

1-13- Maquette pédagogique des différentes années post BAC. *(Si possible)*

2- Remplir le formulaire de demande d'inscription en thèse via le lien :

[scolarite.uvci.edu.ci/demande/doctorat](http://scolarite.uvci.edu.ci/demande/doctorat)

Après l'enregistrement de la demande, le candidat recevra un code de paiement via la plate-forme

scolarité et également par mail. Ce code servira au paiement des frais de dossier.

### 3- Payer les frais de dossier

#### FRAIS DE DOSSIER

NATIONALITE DU DEMANDEUR	FRAIS DE DOSSIER MONTANT (F CFA)
IVOIRIENNE	10 000
RESSORTISSANT UEMOA	10 000
RESSORTISSANT HORS UEMOA	30 000

Le candidat peut payer les frais de dossier soit par un mobile money, soit au guichet de l'Agence Comptable de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI).

- Paiement par mobile money via la plateforme de la scolarité à travers le lien suivant : [scolarite.uvci.edu.ci/paiement](http://scolarite.uvci.edu.ci/paiement)
- Paiement au guichet UVCI (*Se rendre avec son code de paiement et les frais à payer à l'Agence Comptable du siège de l'UVCI sis à Abidjan - Cocody - II Plateaux non loin du Tribunal de Commerce*).

## Phases de sélection

La sélection s'opère en trois étapes :

Etape 1 : Sélection sur titres, en fonction de la qualité du dossier universitaire (pré-sélection) ;

Etape 2 : Sélection sur examen du dossier de candidature ;

Etape 3 : Sélection via un entretien avec un jury ad hoc (comité scientifique).

La publication des résultats sera via le lien suivant : [scolarite.uvci.edu.ci/demande/resultat](http://scolarite.uvci.edu.ci/demande/resultat)

En cas d'avis favorable donné par le Conseil Scientifique, le candidat accepté devra présenter à ce Conseil les originaux des diplômes et relevés de notes joints au dossier de candidature.

Après l'authentification des originaux des diplômes et relevés de notes joints au dossier de candidature, le candidat recevra un code de paiement via la plate-forme scolarité et également par mail. Ce code servira au paiement des frais d'inscription permettant ainsi le démarrage de l'inscription administrative du requérant.